

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1950**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 22 novembre 1950.** — *Présidence de M. Laffargue, président.* — Examinant à nouveau la proposition de loi (n° 605), année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à interdire le système de vente avec timbres-primés ou tous autres titres analogues ou avec primes en nature, la commission a décidé d'en disjoindre l'article 2 et d'autoriser ainsi la vente avec primes à remise immédiate.

Elle a ensuite examiné le projet de rapport pour avis de M. Armengaud, au nom de la commission de la Production industrielle, sur le projet de loi (n° 603, année 1950) relatif au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et a discuté sur l'opportunité de soutenir les amendements présentés par cette commission. Elle a décidé d'entendre M. Armengaud lors de sa prochaine réunion.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 22 novembre 1950.** *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a adopté :

— le rapport de M. Héline sur la proposition<sup>9</sup> de résolution (n° 720, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi prorogeant les effets de l'ordonnance du 4 août 1945 au-delà de la durée de cinq ans prévue par cette ordonnance et à permettre ainsi aux étudiants anciens combattants ou victimes de guerre de bénéficier de l'exonération des droits scolaires et universitaires et d'une allocation d'entretien jusqu'au terme réel de leurs études ;

— le rapport de M. Lassagne sur le projet de loi (n° 687, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la Convention d'Union internationale de Berne révisée, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, conclue à Bruxelles le 26 juin 1948.

Elle a ensuite procédé à l'examen d'un amendement (n° 1) de M. Dupic sur la proposition de résolution (n° 931, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire la construction d'un groupe scolaire chaque fois que l'édification d'une cité ou d'un groupe de logements la rend nécessaire en raison du nombre des usagers probables.

Cet amendement, qui tend essentiellement à faire supporter les dépenses des constructions scolaires par les sociétés privées d'initiative patronale lorsque celles-ci procèdent à la construction de groupes de logements a été repoussé par la commission unanime.

A la demande de M. Pujol, rapporteur, la commission a délibéré au sujet de l'amendement (n° 1) de M. Debré sur la proposition de résolution (n° 807, année 1949) dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à supprimer l'examen du baccalauréat.

Elle a admis la première suggestion de M. Debré tendant à inviter le Gouvernement à constituer une commission chargée d'examiner le problème de la réforme de cet examen, mais main-

tenant ses premières conclusions, elle a repoussé toute la suite de l'amendement.

La commission a enfin entendu M. Lassagne, qui a rendu compte des travaux de la commission des Affaires culturelles du Conseil de l'Europe.

Le Président, au nom de la commission, a remercié M. Lassagne de sa très intéressante communication qui fera l'objet d'un échange de vues au cours de la prochaine réunion.

## FINANCES

**Jeudi 23 novembre 1950.** — *Présidence de M. Avinin, vice-président.* — La commission a entendu le Ministre de l'Industrie et du Commerce sur la situation d'exploitation des entreprises publiques relevant de son département.

En ce qui concerne Electricité de France, il a indiqué que les recettes s'élèveraient, pour 1950, à 135 milliards et les dépenses à 133 milliards, ce dernier chiffre comprenant une somme de 20 milliards, au titre de l'amortissement. Il a souligné qu'on pouvait s'attendre à un accroissement des recettes pour 1951. En effet, la consommation d'électricité est en augmentation de 12 %. Abordant ensuite la question du récent relèvement des salaires du personnel d'E. D. F., il a exposé qu'il avait été calculé de façon à donner la plus grande satisfaction possible au personnel, compte tenu de son rendement, à condition que les deux principes suivants soient respectés :

1) en aucun cas, les augmentations de salaires ne doivent entraîner une hausse des tarifs ;

2) l'entreprise ne doit pas escompter le bénéfice d'une subvention de l'Etat. C'est ainsi que l'augmentation en cause a été fixée à environ 4 % des salaires. La dépense supplémentaire qui en résultera pour 1951 s'élèvera à 1.500 millions de francs.

Le Ministre a indiqué également que l'apurement des comptes entre Electricité de France et Gaz de France pourra intervenir lorsque certaines questions auront été résolues par le vote d'un

projet de loi dont le dépôt est imminent. Quant à la production, elle s'est élevée à 33 milliards kwh en 1950 et atteindra 36 milliards kwh en 1951. Le Ministre a souligné à cette occasion que l'accroissement de la demande entraînait la nécessité d'un accroissement corrélatif des moyens de production.

Il a fourni ensuite des précisions sur la mise en place de l'organisation décentralisée de l'E. D. F. en 25 secteurs géographiques. Enfin, il a exposé la situation comptable du C. C. O. S. (Comité central des œuvres sociales) et expliqué l'objet et les effets du décret du 10 octobre 1950 réformant cette institution. Longuement interrogé ensuite par plusieurs commissaires et notamment par MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Chapalain, Diethelm, J.-M. Grenier, Laffargue, Lieutaud, Walker et Marrane, il s'est plus particulièrement étendu dans ses réponses sur l'organisation des œuvres sociales d'E. D. F. et sur la question des salaires dans cette industrie.

En ce qui concerne Gaz de France, il a indiqué que le compte d'exploitation s'établissait, pour 1950, à 51, 5 milliards en recettes contre 71 milliards en dépenses, accusant ainsi un déficit de 19,5 milliards, chiffre comprenant 10 milliards d'amortissement technique. Il a également fourni quelques précisions sur la hausse des tarifs, le relèvement des salaires et la décentralisation administrative de l'industrie gazière.

En ce qui concerne les charbonnages de France, le compte d'exploitation s'établit, pour 1950, à 185 milliards en recettes et 172 milliards en dépenses, soit un solde bénéficiaire de 13 milliards. Le Ministre s'est longuement étendu sur la pénurie relative de charbon en insistant sur le fait qu'une brusque augmentation de la demande n'a pu être satisfaite immédiatement en raison des moyens limités de déstockage. Il a étudié ensuite devant la commission le problème des salaires dans les mines et précisé que ceux-ci avaient été relevés de 8,5 0/0.

Il a ensuite répondu à diverses questions posées notamment par MM. Courrière, Fléchet, Litaïse, Pellenc et Saller.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 22 novembre 1950.** — *Présidence de M. Durand-Réville, vice-président.* — La commission, après avoir pris connaissance du texte de la proposition de résolution déposée devant l'Assemblée européenne de Strasbourg concernant la constitution d'Etats-Unis d'Afrique, a procédé à un nouvel échange de vues sur cette question.

M. Marc Rucart a demandé à M. Ousmane Socé, signataire de la proposition, quelques éclaircissements sur certains termes utilisés par son rédacteur.

M. Ousmane Socé a expliqué dans quelles conditions il fut amené à donner sa signature à un texte dont il n'approuve pas toutes les dispositions et déclaré se tenir prêt à engager une discussion sur le fond devant la commission, dès que possible.

La commission a ensuite approuvé les rapports de MM. Durand-Réville et Gauthier favorables à l'adoption des propositions de résolution (nos 692 et 739, année 1950) concernant respectivement les recherches pétrolières en A. E. F. et l'octroi d'une subvention aux victimes d'inondations en A. E. F.

## INTÉRIEUR, (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 23 novembre 1950.** — *Présidence de M. André Cornu président.* — La commission a poursuivi l'examen de la proposition de loi (n° 689, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale tendant à accorder certains avantages à des catégories de fonctionnaires, ayant exercé avant la guerre de 1939-1945 dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et ayant quitté ces départements par suite des événements de guerre et elle a adopté le rapport de M. Zussy sur ladite proposition.

Les modifications apportées au texte de l'Assemblée Nationale ont été de deux ordres.

Tout d'abord, en ce qui concerne le champ d'application de la loi, la commission a estimé :

1° qu'un texte d'exception de cette nature devait avoir un champ d'application aussi réduit que possible ;

2° qu'il ne convenait pas d'imposer aux collectivités locales, par le biais de ces dispositions, des charges financières accrues mais que le Conseil de la République se devait, au contraire, de respecter au maximum leur autonomie ;

3° que le statut des agents de la S. N. C. F. étant distinct de celui des agents de l'Etat, il serait de mauvaise méthode de légiférer dans un même texte de loi pour les uns et pour les autres.

Elle a donc exclu du bénéfice de la présente loi ces deux catégories de personnel en laissant aux départements, aux communes et à la direction de la S. N. C. F. toute liberté d'action en la matière.

Sur le fond même du texte, les dispositions adoptées par l'Assemblée Nationale étaient différentes selon qu'il s'agissait de fonctionnaires en activité ou de retraités :

1° les fonctionnaires en activité bénéficiaient du recul de la limite d'âge prévu par la loi du 15 février 1946 et l'article 9 de la loi du 27 février 1948. Or, la loi du 27 février 1948 n'a jamais pu être appliquée par suite de sa mauvaise rédaction. Elle a été remplacée par l'article 16 de la loi du 14 septembre 1948.

Aucune objection de fond ne pouvait être faite à ces dispositions mais la commission a adopté une modification de forme qui s'imposait.

2° les retraités bénéficiaient d'une majoration de service de trois années valable pour le calcul de la retraite.

Cette disposition n'a pas été retenue par la commission car elle avait pour conséquence d'avantager exagérément les retraités par rapport aux agents en activité.

La commission a décidé d'accorder aux agents en activité le bénéfice des limites d'âge de la loi du 15 février 1946 et de limiter la bonification des retraités à ces mêmes limites d'âge.

La commission a ensuite adopté à l'unanimité le rapport de M. Soldani sur la proposition de résolution (n° 643, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide aux populations victimes de la récente tornade qui s'est abattue dans le département du Nord (région de Cambrai) le 21 juillet 1950.

## MARINES ET PÊCHES

**Mercredi 22 novembre 1950.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — Le Président a rendu compte du voyage qu'il a récemment accompli aux Antilles à l'occasion de la remise en service du paquebot « Colombie ». Il a particulièrement insisté sur l'intérêt que présenterait le développement de relations maritimes rapides et confortables entre la Métropole et les nouveaux départements de la Martinique et de la Guadeloupe ainsi que sur le profit qu'on pourrait tirer de l'organisation du tourisme dans ces îles.

La commission a ensuite approuvé les rapports de son Président et de M. Denvers favorables à l'adoption, respectivement de la proposition de loi (n° 715, année 1950) sur l'organisation du travail de manutention dans les ports et du projet de loi (n° 727, année 1950) sur la réorganisation du crédit maritime mutuel.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Judi 23 novembre 1950.** — *Présidence de M. Dubois, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Charles Brune, Ministre des P. T. T., sur le plan quadriennal (1951-1954) et la politique de son département ministériel dans le domaine des télécommunications.

Après avoir indiqué brièvement le mécanisme législatif des lois de programme du budget annexe des P. T. T., le Ministre a souligné l'effort immense qui reste à accomplir dans un délai de quatre ans, 25 milliards étant affectés, chaque année, aux investissements.

Ceux-ci permettront : la diffusion du système « telex » appelé à remplacer avantageusement le télégraphe ; la mise en service de nouveaux câbles interurbains, régionaux et urbains : Lyon-Nice, Lyon-Clermont-Limoges-La Rochelle, Dijon-Nancy ; la construction de 200.000 lignes automatiques pour Paris et sa banlieue et de 170.000 lignes pour la province, portant le total des nouveaux abonnés au téléphone à 400.000 ; le remplacement de l'ancien système du rotary par un système moins coûteux ; la révision des câbles sous-marins et l'amélioration des liaisons

radio-électriques avec l'Union Française et l'étranger (U. S. A., la Havane, les Antilles, Buenos-Aires) ; la création d'un faisceau hertzien entre Paris et Lille, Dijon et Strasbourg, la France et l'Afrique du Nord (par la Corse et la Sardaigne).

Le Président a vivement remercié M. Charles Brune de son exposé à la fois clair et très documenté.

Avant d'aborder son exposé, le Ministre avait répondu à différentes questions qui lui avaient été posées par MM. Aubert, de Gracia, de Menditte et Pic.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 23 novembre 1950.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a examiné les amendements rédigés par M. Armengaud sur le projet de loi (n° 603, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement ; elle en a adopté les termes ainsi que l'ensemble du projet d'avis présenté par son rapporteur.